

### Cadre du Curriculum en littératie des adultes de l'Ontario (Cadre du CLAO)

#### Foire aux questions

Le Cadre du Curriculum en littératie des adultes de l'Ontario (Cadre du CLAO) est axé sur les compétences et appuie l'élaboration des programmes d'alphabétisation des adultes offerts par l'entremise du Programme d'alphabétisation et de formation de base (AFB). Le Programme AFB aidera les personnes apprenantes à faire la transition vers leur but en matière d'emploi, d'études, de formation et d'autonomie.

Pour obtenir plus d'information sur le Cadre du CLAO, veuillez visiter le site Web <http://www.tcu.gov.on.ca/fre/eopg/oalcf/index.html>.

Si vous avez des questions ou souhaitez obtenir plus d'information sur le Cadre du CLAO, veuillez communiquer avec nous à [oalcf@ontario.ca](mailto:oalcf@ontario.ca).

---

#### Plan d'apprentissage

##### **Q1. Le plan d'apprentissage affiché sur le site Web du Cadre du CLAO ne contient pas d'espace pour les tâches jalons. Cette situation sera-t-elle corrigée?**

Si le plan d'apprentissage affiché récemment sur le site Web du Cadre du CLAO n'inclut ni tâches jalons ni tâches culminantes, c'est parce que le modèle ne s'applique qu'à partir de 2011-2012 et que ces deux types de tâches sont en cours d'élaboration et d'examen. Le Système de gestion des cas du Système d'information d'Emploi Ontario (SGC-SIEO) générera un plan d'apprentissage où seront saisies les données obtenues par l'organisme de prestation de services. À mesure que les tâches jalons sont choisies, l'organisme de prestation de services peut les inscrire dans le plan d'apprentissage comme étant ceux que la personne apprenante compte exécuter; après l'exécution réussie de chaque tâche jalon, il inscrira le numéro donné à cette tâche. L'organisme de prestation de services indiquera dans le SGC-SIEO que la personne apprenante a terminé avec succès la voie associée à la tâche culminante.

## Tâches jalons and tâches culminantes

### **Q2. Quand les tâches jalons et les tâches culminantes seront-elles accessibles aux organismes de prestation de services?**

L'élaboration des activités d'évaluation des tâches culminantes et des tâches jalons avance selon l'échéancier. Les projets progressent bien et sont soumis à une série d'examen rigoureux, qui visent à garantir leur pertinence par rapport aux voies, aux groupes culturels, aux secteurs, aux organismes régionaux de prestation de services et aux personnes apprenantes. Le ministère communiquera ces projets à temps pour leur utilisation en avril 2012.

### **Q3. Serait-il possible d'obtenir le nom de chaque tâche jalon à mesure qu'il sera disponible? De plus, serait-il possible de préciser pour chaque tâche jalon la grande compétence, le groupe de tâches et l'indicateur de niveau?**

Chacune des tâches jalons (60 en anglais et 60 en français) est alignée sur les *Indicateurs d'habiletés*. Si vous allez à la page 7 de l'*Introduction au cadre du curriculum*, vous trouverez un tableau de toutes les grandes compétences, de tous les groupes de tâches et de tous les niveaux, qui énonce tous les indicateurs. Par exemple, l'indicateur pour A1 est « Lire des textes continus » et celui pour C1.2 est « Faire des déductions de faible niveau pour calculer des coûts et des dépenses qui peuvent comprendre des taux, tels que des taxes et des réductions ». L'activité d'évaluation de la tâche jalon sera fonction des indicateurs. Nous communiquerons sur le terrain toutes les activités d'évaluation des tâches jalons et des tâches culminantes ainsi que les guides d'utilisation dans un dossier complet, et ce, à temps pour leur utilisation le 1<sup>er</sup> avril 2012. Certaines tâches jalons s'appliqueront à plus d'une voie, mais toutes les voies et tous les indicateurs seront couverts par les tâches jalons.

### **Q4. Les grandes compétences, le groupe de tâches et les indicateurs de niveau seront-ils indiqués sur les tâches jalons et les tâches culminantes ainsi que dans le plan d'apprentissage?**

Les tâches jalons seront numérotées selon le même système de lettres et de chiffres que celui de la page 7 de l'*Introduction au cadre du curriculum* (publié sur le site Web du Cadre du CLAO à <http://www.tcu.gov.on.ca/fre/eopg/oalcf/index.html>).

Chaque tâche jalon correspond à un indicateur, mais elle présente une description plus détaillée de la voie à laquelle elle correspond. Les tâches culminantes décriront les

grandes compétences, les groupes de tâches et les niveaux compris dans l'activité d'évaluation.

**Q5. Pouvons-nous obtenir la liste maîtresse des titres des tâches jalons et des tâches culminantes pour les grandes compétences, les groupes de tâches et les niveaux du Cadre du CLAO?**

Veillez consulter la page 7 de l'*Introduction au cadre du curriculum*, qui présente le tableau des indicateurs pour toutes les grandes compétences, tous les groupes de tâches et tous les niveaux. Ce document est publié à <http://www.tcu.gov.on.ca/fre/eopg/oalcf/index.html>.

Les indicateurs constituent les tâches jalons pour lesquelles les activités d'évaluation par voie sont élaborées. La liste des activités d'évaluation des 60 tâches jalons en anglais et des 60 tâches jalons en français n'a pas encore été publiée, puisqu'elles font actuellement l'objet de dernier examen.

Les tâches culminantes étant plus complexes et comportant plusieurs grandes compétences, groupes de tâches et niveaux, elles sont plus difficiles à décrire par des indicateurs. Les 6 tâches culminantes (une par voie, sauf la voie vers la formation en apprentissage, qui en a deux, soit une pour la formation en apprentissage et l'autre pour la formation professionnelle) et les 120 tâches jalons seront prêtes d'ici avril 2012.

**Q6. Dans un organisme de prestation de services comptant plusieurs formateurs et formatrices ou offrant plusieurs cours, qui sera responsable de mener les activités d'évaluation des tâches jalons et des tâches culminantes?**

Les organismes de prestation de services recevront, dans un guide d'utilisation, des directives au sujet des protocoles administratifs pour les activités d'évaluation des tâches jalons et des tâches culminantes. Il leur reviendra de déterminer qui doit mener ces activités d'évaluation.

**Q7. Pour chaque personne apprenante, combien de tâches jalons devons-nous évaluer?**

Pour démontrer qu'elle progresse, la personne apprenante doit accomplir au moins une tâche jalon. Il n'y a pas de maximum de tâches jalons à évaluer pour chaque personne apprenante. L'organisme de prestation de services doit faire appel à son jugement professionnel pour déterminer quelles tâches jalons la personne apprenante doit être en mesure d'accomplir avant d'être prête à aller au-delà du Programme AFB. Le *Guide*

*d'utilisation des tâches jalons* donnera plus d'information aux organismes de prestation de services.

**Q8. Avec seulement 60 tâches jalons, il risque de ne pas y avoir de tâche jalon pertinente pour le but de chaque personne apprenante. Serait-il tout aussi acceptable de créer des « tâches jalons » d'un même degré de difficulté qui seraient plus pertinentes pour la personne apprenante?**

Les tâches jalons ont été soigneusement pensées pour que tous les indicateurs de chaque grande compétence, de chaque groupe de tâches et de chaque niveau soient inclus dans une tâche jalon et pour couvrir toutes les voies. Un processus exhaustif de consultation et de mise à l'essai a été entrepris pour veiller à l'applicabilité des tâches jalons aux cinq voies.

Il est souhaitable que certaines tâches jalons soient applicables à plus d'une voie, car ces tâches signalent aux personnes apprenantes que leur succès est transférable à d'autres contextes; elles montrent également que si une personne apprenante change de voie, sa réussite compte toujours.

Les tâches jalons sont alignées sur le cadre du curriculum, et le Cadre de gestion du rendement se sert d'elles comme indicateurs d'efficacité. Le temps venu, les décisions sur les programmes seront prises à la lumière des données recueillies par le SGC-SIEO; le ministère doit donc être certain que les indicateurs de rendement ont été mesurés équitablement et dans les mêmes circonstances.

Éventuellement, d'autres tâches jalons pourraient s'ajouter, mais cette décision dépendra de l'utilisation des tâches jalons et des commentaires des organismes de prestation de services qui les utilisent.

Les organismes de prestation de services peuvent très bien concevoir des tâches à utiliser dans la pratique, mais non comme indicateurs communiqués au SGC-SIEO.

**Q9. Pourquoi faut-il garder confidentielles les tâches jalons? Après tout, une fois utilisée, une tâche n'est plus « confidentielle ». Un formateur ou une formatrice peut enseigner une tâche jalon après son utilisation, et une personne apprenante est en mesure de se souvenir de la façon d'aborder certaines des questions cognitives. Ne serait-il pas plus logique d'afficher ces tâches comme des tâches jalons typiques et standards, mais de permettre aux formatrices et formateurs de créer une autre tâche selon la même norme?**

En avril 2012, les organismes de prestation de services utiliseront un *Guide de sélection des tâches jalons* et disposeront de toutes les activités d'évaluation ainsi que d'un guide d'administration et de notation. L'importance de respecter les normes de sécurité qui y seront prescrites leur sera clairement expliquée dans le guide.

Les tâches jalons constituent des indicateurs d'efficacité, et les décisions visant l'amélioration des programmes seront prises à la lumière des données recueillies sur ces indicateurs. Il est important que les organismes de prestation de services comprennent pourquoi le protocole d'évaluation doit être suivi. Des données recueillies de manière uniforme et exacte appuient la reddition des comptes au public et l'amélioration des programmes.

Les tâches jalons ne sont pas des tests. Ce sont des indicateurs qui montrent que les personnes apprenantes sont de plus en plus aptes à mettre en pratique leurs habiletés et leur capacités nouvellement acquises. Le guide administratif donnera aux organismes de prestation de services des suggestions sur la façon de présenter et d'évaluer les tâches jalons.

**Q10. Comment devons-nous gérer les tâches culminantes pour les personnes apprenantes qui se consacrent à une seule matière, par exemple, les mathématiques, la chimie, la physique ou la biologie?**

Pour qu'il soit indiqué dans le SGC-SIEO qu'une personne apprenante du Programme AFB a suivi avec succès sa voie, trois indicateurs de rendement doivent être réussis. Le mandat du Programme AFB est d'offrir la formation et les autres services de soutien (aiguillage, soutien à la formation, etc.) dont une personne apprenante a besoin pour être prête à passer aux prochaines étapes au-delà du Programme AFB. Pour que le ministère sache si ses services appuient bel et bien cet objectif, l'information sur la réussite des indicateurs de rendement est entrée dans le SGC-SIEO. Pour mesurer la réussite d'une voie, trois indicateurs de rendement sont utilisés : les tâches jalons, la tâche culminante et les activités d'apprentissage.

Pour les personnes apprenantes qui se consacrent à une seule matière (telle la chimie, la physique ou la biologie), le formateur ou la formatrice déterminera quelles tâches jalons s'appliquent à elles (car le Programme AFB ne se limite pas au développement des compétences, il vise également à permettre aux personnes apprenantes d'utiliser leurs compétences et de les transférer dans des situations concrètes), et la tâche culminante de la voie vers les études postsecondaires démontrera que la personne apprenante possède les autres grandes compétences attendues d'elle au niveau postsecondaire (lire, écrire et réfléchir).

Souvent, une personne apprenante qui ne suit qu'un seul cours d'un programme collégial Accès carrières études (ACE) possède déjà un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent. Cependant, un diplôme ne signifie pas nécessairement que toutes les grandes compétences, les habiletés et le savoir-faire requis sont acquis. Puisque le Programme AFB ne délivre ni titre ni certificat, la réussite par la personne apprenante des tâches jalons, de la tâche culminante et des activités d'apprentissage (les travaux de cours du programme ACE, dans cet exemple) ne constitue pas pour un collège une exigence pour sa transition aux études postsecondaires. Les indicateurs de l'atteinte d'un but ne sont donc pas des exigences à l'intention des registraires de collège, mais plutôt des exigences par lesquelles les organismes subventionnés démontrent au ministère que les services offerts aux personnes apprenantes appuient le mandat du Programme AFB, soit de préparer les personnes apprenantes à une transition réussie.

### **Q11. Comment proposez-vous assurer l'exactitude et l'uniformité de l'évaluation des tâches culminantes par les divers enseignants et enseignantes professionnels?**

Les tâches culminantes comporteront une activité d'évaluation ainsi qu'un guide d'administration et de notation pour l'évaluateur ou l'évaluatrice. Au besoin, des modèles (exemplaires types) guideront le jugement des formateurs et formatrices lors de l'évaluation.

Seuls l'usage et l'expérience révéleront en quoi les évaluateurs et évaluatrices diffèrent dans leur interprétation et leur compréhension du guide d'administration et de notation. Les organismes de prestation de services pourraient demander aux organismes de soutien du Programme AFB d'élaborer, dans un secteur ou une communauté, un processus par lequel les formateurs et formatrices pourraient discuter de leur interprétation commune et de leur évaluation des personnes apprenantes. Ce processus était auparavant appelé une évaluation commune, et il serait peut-être utile de reprendre ce modèle, de l'adapter et de l'appliquer à cette fin.

### **Q12. Qu'arrive-t-il si une personne apprenante n'accomplit pas la tâche culminante?**

Dans le cas où la personne apprenante a accompli les tâches jalons et les activités d'apprentissage requises mais non la tâche culminante, l'organisme de prestation de services ne pourra déclarer qu'elle satisfait les exigences de la voie. La tâche culminante constitue l'un des trois indicateurs de rendement permettant de mesurer la réussite d'une voie. La réalisation des tâches jalons servira néanmoins à mesurer les progrès de la personne apprenante. La réalisation des activités d'apprentissage comptera comme la réussite d'un indicateur de rendement dans la réalisation d'une voie.

### **Q13. Comment pouvons-nous informer la personne apprenante de ses résultats dans une tâche culminante sans lui montrer la notation de cette tâche et sans compromettre la confidentialité de celle-ci?**

Le *Guide d'utilisation des tâches sommatives* donnera aux formateurs et formatrices des conseils pour informer les personnes apprenantes sans compromettre la confidentialité des activités d'évaluation.

### **Q14. Pour plus de sécurité, est-il possible d'avoir plusieurs versions de la tâche culminante pour chaque voie?**

En avril 2012, il y aura une tâche culminante par voie et deux tâches culminantes pour la voie vers la formation en apprentissage – une pour la formation en apprentissage et l'autre pour la formation professionnelle –, soit un total de six tâches culminantes. Le *Guide d'utilisation des tâches sommatives* précisera les exigences pour une utilisation sécuritaire des activités d'évaluation.

Pour déterminer s'il est nécessaire a) de renforcer la sécurité et b) d'ajouter des options, le ministère examinera les recommandations de l'équipe de conception des tâches culminantes, les commentaires des organismes de prestation de services sur l'utilisation qu'ils auront faite des tâches culminantes ainsi que les commentaires des organismes du secteur.

**Q15. Nous avons remarqué que certaines tâches culminantes étaient exclusivement axées sur les compétences linguistiques. En quoi ces tâches sont-elles pertinentes pour la formation des personnes apprenantes qui souhaitent mettre à niveau leurs habiletés uniquement en mathématiques ou en sciences?**

Pour qu'il soit indiqué dans le SGC-SIEO qu'une personne apprenante a suivi avec succès sa voie, trois indicateurs de rendement doivent être réussis. Le mandat du Programme AFB est d'offrir la formation et les autres services de soutien (aiguillage, soutien à la formation, etc.) dont une personne apprenante a besoin pour être prête à passer aux prochaines étapes au-delà du Programme AFB. Pour que le ministère sache si ses services appuient bel et bien cet objectif, l'information sur la réussite des indicateurs de rendement est entrée dans le SGC-SIEO. Pour mesurer la réussite d'une voie, trois indicateurs de rendement sont utilisés : les tâches jalons, la tâche culminante et les activités d'apprentissage.

Dans l'exemple que vous avez donné, les activités d'apprentissage de la personne apprenante sont incluses dans le cours de mathématiques ou de sciences. Le formateur ou la formatrice déterminera quelles tâches jalons s'appliquent à la personne apprenante (car le Programme AFB ne se limite pas au développement des compétences, il vise également à permettre aux personnes apprenantes d'utiliser leurs compétences et de les transférer), et la tâche culminante de la voie vers les études postsecondaires démontrera que la personne apprenante possède les autres grandes compétences attendues d'elle au niveau postsecondaire (lire, écrire et réfléchir). Un diplôme ne signifie pas nécessairement que toutes les grandes compétences, les habiletés et le savoir-faire requis sont acquis. Puisque le Programme AFB ne délivre ni titre ni certificat, la réussite par la personne apprenante des tâches jalons, de la tâche culminante et des activités d'apprentissage ne constitue pas une exigence pour sa transition aux études postsecondaires. Bien que votre exemple ne le précise pas, il est logique de penser que la personne apprenante possède déjà le diplôme ou le statut d'étudiant ou d'étudiante adulte accepté par le registraire du collège.

Les indicateurs de rendement ne sont donc pas des exigences pour la transition mais plutôt des exigences par lesquelles les organismes subventionnés démontrent au ministère que les services offerts aux personnes apprenantes appuient le mandat du Programme AFB.

Si la personne apprenante ne souhaite suivre qu'un cours de mathématiques ou de sciences et ne veut pas accomplir les tâches jalons ou la tâche culminante, c'est en définitive son choix. Dans ce cas, l'organisme de prestation de services doit respecter ce choix et simplement indiquer dans le SGC-SIEO que les activités d'apprentissage ont été accomplies avec succès. Cependant, on s'attend du Programme AFB qu'il prépare les personnes apprenantes à effectuer leur transition, et ces personnes doivent pour ce faire démontrer qu'elles maîtrisent les grandes compétences (tâches jalons), le



savoir-faire (activités d'apprentissage) et la capacité d'appliquer l'apprentissage à une tâche complexe; c'est ce que le ministère juge important pour des transitions réussies.

Tous les efforts doivent être déployés pour amener la personne apprenante à accomplir les trois indicateurs déjà mentionnés et à démontrer ainsi qu'elle a réussi sa voie. À cette étape initiale du Cadre de gestion du rendement, il est très important que les organismes de prestation de services communiquent avec exactitude au SGC-SIEO ce qui se passe réellement dans leurs programmes. Avec le temps, les données seront analysées et permettront de déterminer si des mises au point sont nécessaires ou s'il existe une preuve claire établissant un lien entre les indicateurs de rendement et les effets à court, à moyen et à long terme.

**Q16. Si une personne apprenante s'inscrit à notre programme comme condition préalable à son admissibilité à un programme d'études postsecondaires (par exemple, un cours de chimie d'un programme ACE) et satisfait les exigences du programme, doit-elle également accomplir la « tâche culminante » qui semble être axée sur « lire, écrire et réfléchir » pour que nous puissions indiquer dans le SGC-SIEO qu'elle a réussi?**

Oui, pour qu'il soit indiqué dans le SGC-SIEO qu'une personne apprenante a suivi avec succès sa voie, trois indicateurs de rendement doivent être réussis. Le mandat du Programme AFB est d'offrir la formation et les autres services de soutien (aiguillage, soutien à la formation, etc.) dont une personne apprenante a besoin pour être prête à passer aux prochaines étapes au-delà du Programme AFB. Pour que le ministère sache si ses services appuient bel et bien cet objectif, l'information sur la réussite des indicateurs de rendement est entrée dans le SGC-SIEO. Pour mesurer la réussite d'une voie, trois indicateurs de rendement sont utilisés : les tâches jalons, la tâche culminante et les activités d'apprentissage.

Dans l'exemple que vous avez donné, les activités d'apprentissage de la personne apprenante sont incluses dans le cours de chimie du programme ACE. Le formateur ou la formatrice déterminera quelles tâches jalons s'appliquent à la personne apprenante (car le Programme AFB ne se limite pas au développement des compétences, il vise également à permettre aux personnes apprenantes d'utiliser leurs compétences et de les transférer), et la tâche culminante de la voie vers les études postsecondaires démontrera que la personne apprenante possède les autres grandes compétences attendues d'elle au niveau postsecondaire (lire, écrire et réfléchir). Un diplôme ne signifie pas nécessairement que toutes les grandes compétences, les habiletés et le savoir-faire requis sont acquis. Puisque le Programme AFB ne délivre ni titre ni certificat, la réussite par la personne apprenante des tâches jalons, de la tâche culminante et des activités d'apprentissage ne constitue pas une exigence pour sa transition aux études postsecondaires. Bien que votre exemple ne le précise pas, il est logique de penser que la personne apprenante possède déjà le diplôme ou le statut

d'étudiant ou d'étudiante adulte accepté par le registraire du collège. Les indicateurs de rendement ne sont donc pas des exigences pour la transition mais plutôt des exigences par lesquelles les organismes subventionnés démontrent au ministère que les services offerts aux personnes apprenantes appuient le mandat du Programme AFB.

Si la personne apprenante ne souhaite suivre qu'un cours de chimie et ne veut pas accomplir les tâches jalons ou la tâche culminante, c'est son choix. Dans ce cas, l'organisme de prestation de services doit respecter ce choix et simplement indiquer dans le SGC-SIEO que les activités d'apprentissage ont été accomplies avec succès. Il s'agit également là d'un très bon résultat. À cette étape initiale du Cadre de gestion du rendement, il est très important que les organismes de prestation de services communiquent avec exactitude au SGC-SIEO ce qui se passe réellement dans leurs programmes. Avec le temps, les données seront analysées et permettront de déterminer si des mises au point sont nécessaires ou s'il existe une preuve claire établissant un lien entre les indicateurs de rendement et les effets à court, à moyen et à long terme.

### **Q17. Y aura-t-il plusieurs tâches culminantes parmi lesquelles choisir ou une seule tâche culminante par niveau du Cadre du CLAO?**

En 2102-2013, il n'y aura qu'une seule tâche culminante par voie (sauf la voie vers la formation en apprentissage, qui en a deux, soit une pour la formation en apprentissage et l'autre pour la formation professionnelle). Il se peut que d'autres activités d'évaluation des tâches culminantes soient ultérieurement élaborées; ce travail s'inscrira dans la gestion continue du Cadre du CLAO.

### **Voie**

**Q18. Dans le document *Introduction aux descriptions de voie*, il est écrit : « La voie (ou voie de transition) désigne la préparation nécessaire pour permettre à la personne apprenante de terminer son programme d'AFB et de faire la transition vers son but. Elle est offerte par les organismes de prestation de services d'AFB. » Par conséquent, est-il exact de dire qu'un organisme de prestation de services du Programme AFB doit être en mesure d'amener la personne apprenante à cette destination si celle-ci est sur cette voie?**

La voie prépare la personne apprenante à la transition à la prochaine étape (but). La réussite de la personne apprenante sera déterminée à la fin du programme ou 3, 6 ou 12 mois plus tard. L'organisme de prestation de services n'est responsable que de la préparation de la personne apprenante, et tout aiguillage vers d'autres services et programmes sera perçu comme un indicateur de la coordination des services.

**Q19. Nous avons toujours utilisé les expressions « long terme » et « court terme » pour ce qui est des buts, et nous commençons tout juste à en saisir le sens expliqué dans le Cadre du CLAO. Ces expressions semblent maintenant avoir été remplacées par « but » et « voie », ce qui prête à confusion.**

Les termes « voie » et « but » ont été choisis pour nous aider à deux égards.

1. Établir la distinction entre la préparation (ce que les organismes de prestation de services du Programme AFB font avec les personnes apprenantes) et la destination (qui comporte vraisemblablement une formation plus poussée ou d'autres services). Par exemple, la personne apprenante souhaite peut-être devenir un apprenti ou une apprentie, mais après avoir acquis le savoir-faire et le diplôme de 12<sup>e</sup> année nécessaires, elle doit tout de même se trouver un emploi, s'inscrire comme apprenti ou apprentie et suivre le programme pendant plusieurs années.
2. Reconnaître que l'organisme de prestation de services n'est tenu d'offrir que les services d'alphabétisation et de formation de base nécessaires à la transition au point d'entrée du but et qu'il n'est pas responsable de veiller à ce que la personne apprenante atteigne son but, qui nécessite souvent une formation ou des études plus poussées ou encore d'autres services.

Les descriptions de voie expliquent au formateur ou à la formatrice à quoi la personne apprenante veut en arriver (son but), de sorte que le programme de la personne apprenante (la voie) contienne tout ce dont elle a besoin pour être prête.

Nous continuerons d'utiliser les termes « but » et « voie » pour établir la distinction entre ce que la personne apprenante souhaite accomplir un jour (but) et le contenu du programme d'alphabétisation qui la prépare (voie).

**Q20. Pourquoi le programme ACE n'est-il pas considéré comme une voie?**

Les cinq voies du Cadre du CLAO ont été définies par les organismes de prestation de services du Programme AFB lors d'un processus de consultation mené en 2008. Il a été convenu que ces voies couvraient le vaste éventail de motifs amenant les personnes apprenantes à participer au Programme AFB et qu'elles étaient facilement comprises par le public, sans qu'il soit nécessaire de fournir des explications plus poussées. Les voies ne suggèrent pas un curriculum mais présentent plutôt aux organismes de prestation de services les attentes et les exigences permettant à la personne apprenante de réussir sa transition au-delà du Programme AFB.

Le Programme AFB n'est axé sur aucun curriculum. Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités ne prescrit pas de curriculum mais compte plutôt sur le jugement professionnel des organismes de prestation de services pour qu'ils offrent une programmation axée sur les personnes apprenantes. Ces dernières sont soumises à une évaluation qui vise à déterminer quelles connaissances leur font défaut; le programme est ensuite adapté à leurs besoins afin de leur permettre d'acquérir précisément ce qui leur manque pour atteindre leurs buts.

Le programme ACE est le contenu offert par les collèges aux personnes apprenantes qui se destinent à des études postsecondaires, à un programme d'apprentissage ou à un emploi. Le certificat du programme ACE (délivré par les collèges) est ce que certaines personnes apprenantes souhaitent obtenir lorsqu'elles suivent un programme de préparation aux études postsecondaires.

Ni les cours ni le certificat du programme ACE ne constituent des voies, pas plus d'ailleurs que le Programme d'évaluation en éducation générale et le diplôme d'études secondaires de l'Ontario. Les voies englobent les motifs généraux qui poussent un adulte à s'inscrire au Programme AFB. Il revient à l'organisme de prestation de services de déterminer, de concert avec la personne apprenante, le contenu précis du programme (par exemple, les cours du programme ACE), et le mode de prestation dépendra des acquis de cette personne, du temps dont elle dispose et de ses besoins. Par conséquent, il ne peut y avoir deux plans d'apprentissage identiques, et c'est là la raison pour laquelle un programme d'éducation des adultes tel le Programme AFB est unique et essentiel.

**Si vous avez des questions ou souhaitez obtenir plus d'information sur le Cadre du CLAO, veuillez communiquer avec nous à [ocalcf@ontario.ca](mailto:ocalcf@ontario.ca).**